

AMOPA 86

PV de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 24 avril 2026

L'Assemblée générale de l'AMOPA 86 s'est tenue le vendredi 24 avril 2026 à Sèvres-Anxaumont, salle de la mairie, à 10h30.

...

Guy ANDRAULT, président, précise que le choix du lieu, Sèvres-Anxaumont, n'est pas anodin. La commune de Sèvres-Anxaumont abrite, en effet, une zone naturelle d'intérêt écologique. L'aménagement de la cour d'école comme lieu d'observation scientifique pour les élèves avec, notamment, le projet de re végétalisation, la création d'une mare pédagogique de biodiversité s'inscrivent dans le programme « Mon village, espace de biodiversité », en partenariat avec l'association *ABEILocales*.

La visite du cœur de la cité, de l'église Saint-Nicolas, de l'école, du parc de la Maison des Sadébriens commentée par M. Romain MIGNOT, maire de Sèvres-Anxaumont, donnera un bel aperçu de l'ensemble du projet.

I- RAPPORT MORAL

Orientations et activités de la section

L'AMOPA et l'Ordre des Palmes académiques

Guy ANDRAULT rappelle les objectifs et orientations de l'AMOPA, en précisant qu'il n'est pas nécessaire d'être titulaire des Palmes académiques pour adhérer à l'association : toute personne qui partage et porte les valeurs de l'AMOPA peut adhérer comme membre sympathisant.

L'AMOPA 86 : ouverture et partage

L'AMOPA 86, dont le Bureau se réunit en moyenne une fois par mois, travaille en lien avec les sections du Poitou-Charentes. Lors de la première rencontre avec les représentants des quatre Bureaux de l'AMOPA, au collège Jean Lartaut à Jarnac, le 15 octobre 2025, les activités les plus représentatives des sections ont été présentées : expression en LVE (16), expression orale et concours d'éloquence (17), ordres citoyens (79), programme biodiversité et autres actions en faveur de la jeunesse (86). La reconduction de cet évènement est prévue avec un élargissement de la participation à tous les membres du Bureau.

L'AMOPA 86 développe relations et partenariat avec l'étranger, et notamment avec un établissement d'enseignement privé de Mumbai en Inde, la B.D. Somani international School-Mumbai. Cette collaboration a été mise en place avec l'aide de Philippe GUILLIEN, membre du Bureau de la section locale, qui a exercé les fonctions d'attaché de coopération pour le français auprès du Consulat général de France à Bombay.

Les élèves de Mme Nandini Fowkar, professeur de français dans cet établissement international d'excellence, ont participé au concours *Plaisir d'écrire*, et la qualité de leur travail est à souligner.

L'un des objectifs de l'AMOPA qui réside dans la défense et la promotion de la langue et de la culture françaises, en France et à l'étranger, est ici poursuivi.

Actions en faveur de la jeunesse

Concours nationaux

Prix Gaston Vignot : avec le concours du Rectorat de Poitiers, l'AMOPA 86 organise chaque année le jury de ce prix national destiné à récompenser des jeunes des sections « Imprimeries et Arts graphiques ». La participation a été en très nette hausse puisque le jury, qui s'est réuni le 23 avril 2026 au lycée Kyoto, a examiné 62 dossiers contre 48 en 2025. Un élève de baccalauréat professionnel du lycée Edouard Branly de Châtellerauld a reçu le 1^{er} prix.

Prix du chef-d'oeuvre : Enzo Puisais, élève du lycée professionnel du Dolmen à Poitiers, a été reçu 3^{ème} à ce concours. Une récompense de la section AMOPA 86 est envisagée et sera remise au lauréat, en concertation avec le chef d'établissement.

Concours Plaisir d'écrire : l'AMOPA 86 a reçu 11 copies rédigées par des élèves de grade 11 (niveau 1^{ère}) de l'établissement B.D. Somani School-Mumbai, Inde, et sélectionnées par le jury local parmi une vingtaine de textes. Les 11 copies se répartissent ainsi :

1 copie pour le Prix de la jeune nouvelle, 5 pour le Prix de poésie, 5 pour « L'oeuvre d'art au fil des mots ». Il convient de souligner la qualité de ces copies tant du point de vue de la langue que de la réflexion menée.

Sont venues s'ajouter 2 autres copies d'élèves de 1ère G du lycée Edouard Branly de Châtelleraut pour le Prix de la poésie.

Le jury s'est réuni le vendredi 27 février 2026. Les deux meilleures copies par épreuves et par niveau ont été sélectionnées et adressées au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Actions à l'initiative des établissements et soutenues par l'AMOPA 86

- **Les classes parlent de biodiversité** : concours organisé par l'association ABEI Locales à destination des écoles du département et des classes de 6ème de collège, en partenariat avec l'AMOPA 86, le CRED (centre de ressources départemental, sciences et technologie) et la Direction départementale des Services de l'E.N.
- **Voyage pédagogique et humanitaire au Pérou** en mai 2026 pour 29 élèves du collège Pierre-de-Ronsard à Poitiers, en partenariat avec un établissement franco-péruvien et l'association *Mano a mano*, association franco-péruvienne dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants de quartiers défavorisés de la banlieue de Lima.
- **Voyage pédagogique à Rome et Pompei** : collège Pierre-de-Ronsard, Poitiers
- **La forêt gourmande** : projet du lycée Kyoto à Poitiers
- **Lieux de mémoire en Normandie** : collège Louise Michel, Lussac-les-Châteaux
- **Le laboratoire mathématiques** : collège Léon Huet, La Roche-Posay, qui propose une pratique innovante de l'enseignement des mathématiques
- **Rallye mathématiques du Poitou-Charentes** : concours organisé par l'APMEP dont l'objectif est de changer le regard porté par les élèves (du CM à la 2nde) sur les mathématiques.

Visites culturelles et manifestations conviviales proposées aux adhérents et sympathisants

- Visite d'une ferme apicole à Marnay, *Entre Terre et Miel* : le jeudi 12 juin 2025
- Inauguration du nouveau collège Henri IV : vendredi 19 décembre 2025. L'AMOPA 86 y était représentée.
- Galette républicaine : repas servi au restaurant d'application du lycée Kyoto, le jeudi 5 février 2026 (25 participants)
- Conférence-dégustation conduite par Stéphane LEHUÉDÉ sur le thème *Les vins du Val de Loire* dans le cadre des ateliers œnologiques du *Bateau Ivre*. La conférence-dégustation s'est tenue le mardi 21 avril.

Projets d'actions en faveur de la jeunesse et partenariat

- Mise en place d'un concours d'expression orale « *Dire pour convaincre* » pour les élèves des classes de 4ème et de 3ème de collège, en partenariat avec le conseil départemental, et inspiré de l'organisation adoptée en Charente-Maritime.
- Partenariat avec l'association ADAMA 86. Association des Anciens Maires et Adjoints de la Vienne (loi 1901), qui se donne pour mission de « *Servir encore* » l'intérêt général.

Afin de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République, l'ADAMA intervient dans les écoles en lien avec les élus locaux. Les valeurs citoyennes y ont toute leur place, et une collaboration avec cette association pourrait se faire, par exemple, à l'occasion du concours « *Dire pour convaincre* ».

- Partenariat avec la MAE : à concrétiser avec la mise en place d'actions communes au bénéfice des établissements.

Projets de visites et manifestations culturelles pour 2026-2027

- Visite du Théâtre Blossac et du Grand Atelier, Musée d'art et d'industrie, à Châtelleraut
- Visite de la ferme *La Baie des Champs* à Sèvres-Anxaumont
- Visite du centre de rénovation de véhicules d'occasion, CRVO, à Ingrandes.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

II- RAPPORT FINANCIER

Bernard CHAIGNAUD, trésorier de l'AMOPA 86, commente le document financier qu'il a transmis au Bureau national en début d'année.

En préambule, il précise que l'AMOPA locale est une section de l'association AMOPA nationale, que le budget de cette dernière demeure tendu. Le montant des adhésions est versé au Bureau national qui en restitue une quote-part au niveau local.

Le premier document présente la situation des comptes d'activités « Vie associative » au 31 décembre 2025. Le coût des manifestations, cérémonies ... s'élève à 723,47 €, le total des recettes à 450 €. Les charges financières, importantes, atteignent un total de 126,51 €. Il faut dire que les frais bancaires imposés par la banque postale sont élevés, de même les démarches ne sont guère facilitées. Un changement de banque est envisagé, en concertation avec le Bureau national. Les quotes-parts reversées par le Bureau national d'un montant de 1239 €, donnent à la section locale un fonctionnement général légèrement excédentaire de 765,16 €.

Un deuxième temps est consacré à la situation des comptes d'ARUP au 31 décembre 2025. Les actions en faveur de la jeunesse ont été financées à hauteur de 1600 €, ce qui confirme l'implication de l'AMOPA 86. Le conseil départemental a accordé une subvention de 100 €.

Le troisième document fait état du reversement au siège d'un montant de 4264 € (cotisations des adhérents et abonnements à la revue), des recouvrements par la section de 4220,00 €, et de la trésorerie. Sur les 3000 € perçus de cotisations, la section ne retrouve que 1239 € de quote-part.

Au 1^{er} janvier 2025, le solde de la section locale s'élève à 11 669,73 €. Au 31 décembre 2025, il est de 10 890,89 €. Ce solde continue à offrir une bonne marge de manœuvre.

A noter que, pour la deuxième année consécutive, les dépenses sont excédentaires par rapport aux recettes, ce qui témoigne de l'engagement de la section locale et de son choix de promouvoir les actions d'utilité publique en faveur de la jeunesse. Mais, pour pouvoir confirmer cet engagement, il importe de développer les recettes, le déficit ne pouvant se renouveler indéfiniment.

La section locale compte 64 adhérents auxquels s'ajoutent quelques inscriptions au fichier national, pour un total de 70 adhérents.

Au 31 décembre 2025, le bilan offre une trésorerie nette disponible de 10 843 ,51 €.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.